



## **COMMISSION DEPARTEMENTALE**

### **DE PREVENTION, MEDIATION, EDUCATION**

#### ***MISSIONS***

- analyser les causes des problèmes et dérives constatés, tant au niveau du fonctionnement des clubs que du déroulement des rencontres,
- élaborer et mettre en œuvre tout type d'action de nature à contribuer au bon déroulement des rencontres et au bon comportement des pratiquants, au moyen de la prévention, de l'éducation et de la médiation,
- proposer les aménagements appropriés, qu'il s'agisse d'aménagements techniques ou d'interventions sur les installations sportives (en collaboration avec la Commission des Terrains et Installations Sportives), ceci en partenariat direct avec les propriétaires desdits terrains,
- recevoir autant que nécessaire les personnes en lien avec cette problématique (responsables de clubs, éducateurs, représentants des municipalités, forces de l'ordre, ...),
- définir les modalités de sécurisation de l'ensemble des compétitions, ce qui peut l'amener, après concertation avec toutes les parties prenantes à prendre des décisions allant jusqu'au report de match si l'ensemble des préconisations décidées lui paraissent insuffisantes pour garantir la sécurité des acteurs du match,
- concourir à la formation de Référents « Prévention Sécurité » des clubs en collaboration avec la Commission Formation,
- fonctionner en relation avec la Commission en charge de la Valorisation de l'Esprit Sportif,
- gérer les matches dits « sensibles » en collaboration avec les Commissions compétentes,
- assurer la gestion et la désignation des délégués officiels du District.